

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

18 octobre 2016

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7
Votants : 7

Absents, Messieurs : GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice et BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1322/2016

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Objet :

Modification des statuts
de la Communauté de
Communes de la Moivre
à la Coole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

Considérant le rattachement des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole au 1er janvier 2017 ;

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole à compter du 1er janvier 2017 et les établir comme suit :

I. Compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; charte de Pays ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles

5° Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les dispositifs de contractualisation ou d'accompagnement de procédures d'aménagement visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;

Sont d'intérêt communautaire les actions menées sur le territoire qui contribuent à améliorer les conditions d'accueil des habitants : réflexion pour assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

6° Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires.

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des équipements scolaires et les équipements utilisés exclusivement à des fins périscolaires.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels.

Sont d'intérêt communautaire les bibliothèques ouvertes au public.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs.

Sont d'intérêt communautaire les gymnases et les terrains de tennis couverts.

7° Action sociale d'intérêt communautaire

Constitution d'un centre intercommunal d'action sociale.

Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie.

Création, gestion et entretien d'une Maison de Santé.

Service des accueils des enfants de moins de 6 ans.

Création et gestion de relais assistantes maternelles.

Equipements et actions d'animation d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse.

Sont d'intérêt communautaire la mise en place et la gestion d'animateurs jeunesse chargés de la coordination et de la gestion des actions d'animation en faveur de la jeunesse des communes membres de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire la contractualisation et l'accompagnement d'actions dans le domaine de la jeunesse.

8° Eau

Création, gestion entretien des moyens de production, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable.

9° Assainissement

Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Création, gestion et entretien des ouvrages d'assainissement collectif.

III. Compétences facultatives

10° Investissement, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires : cantine, garderie et études surveillées

11° Transports scolaires de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;

transports scolaires en tant qu'organisateur de second rang et transports périscolaires

12° Développement numérique et déploiement de l'Internet à Haut Débit et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

13° Création et aménagement des itinéraires de randonnée

Sont d'intérêt communautaire les chemins et sentiers de randonnées situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de randonnées ; les vélo-routes et voies vertes reliant entre eux différentes communes de la communauté. L'ornement et la signalétique implantés sur ces itinéraires sont reconnus d'intérêt communautaire.

14° Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes

Sont d'intérêt communautaire le soutien, la participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement ou menant des actions intéressant plusieurs communes membres de la communauté de communes.

15° Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire

Création et gestion de réserves foncières situées sur le territoire de la Communauté de communes permettant la création de nouvelles zones et équipements reconnus d'intérêt communautaire.

16° Cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

17° Démoustication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter les modifications de statuts proposées pour le 1er janvier 2017 ;

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 28 octobre 2016.

Le Maire

J. ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20161025-1322-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2016

Publication : 28/10/2016